

Collaborations et formes de travail dans le secteur des ETA

Les ETA Wallonnes assurent aux personnes handicapées une valorisation de leurs compétences, une formation continue, une adaptation des postes de travail et un processus d'évolution susceptible de permettre la promotion du travailleur au sein de l'entreprise de travail adapté et donc la création de postes stables et durables.

Les entreprises de travail adapté sont organisées de manière à tenir compte des possibilités professionnelles de chacun des travailleurs qui y sont occupés et ce, notamment, par une répartition particulière des tâches et par une adaptation appropriée du rythme de travail.

L'entreprise de travail adapté constitue une entité sociale et économique où ces deux notions importantes doivent constituer une symbiose dans l'intérêt même des personnes handicapées. Son objectif primordial restant l'adaptation du travail à l'homme.

Dans le circuit économique, les entreprises de travail adapté doivent assurer leur viabilité en mettant en place une infrastructure et des techniques de gestion éprouvées et surtout adaptées aux contraintes et réalités du marché.

C'est ainsi que depuis quelques années se développe une nouvelle forme de travail dans les ETA, les contrats d'entreprise.

Il s'agit de la **mise au travail dans des entreprises extérieures** de travailleurs handicapés occupés par les ETA. Il s'agit de travaux de sous-traitance en enclave dans l'entreprise cliente. On dénombre quelques 480 contrats de ce type représentant plus de **1.600.000 heures prestées**, soit 18 pourcent du total d'heures prestées.

En ce qui concerne leurs activités, de nombreuses ETA ont développé des activités de sous-traitance mais elles ont aussi leur production propre. La plupart des ETA sont multiactivités, la diversification de la production constitue souvent une garantie de viabilité.

Les **principaux grands secteurs d'activités** sont : le conditionnement (44,91% des travailleurs handicapés occupés), le travail du bois et du papier (14,10%), l'assemblage d'appareils électriques (2,57%), le travail des métaux (4,68%) et l'horticulture (5,15%). Elles travaillent dans des secteurs tels que la grande distribution, l'industrie alimentaire, l'industrie cosmétique et l'aéronautique.

Les entreprises clientes ont augmenté progressivement les exigences des ETA changeant la sous-traitance basique de départ en des travaux faisant appel à des nouvelles technologies de plus en plus fines et rigoureuses notamment en matière de qualité et de délais.

C'est ainsi que de nombreuses ETA se sont inscrites dans un processus d'amélioration de la qualité.

On dénombre près de la moitié des ETA wallonnes avec des normes de certification obtenues dans différents domaines tels que les normes EN 9100 mettant en valeur la Qualité, la Sécurité et la Technologie dans tous les domaines de l'industrie.

On trouve aussi nombre d'ETA avec des certifications ISO 9001, 9002 – BESACC – EPAS – EPAL (pour les palettes) – FAC et CP (palettes aussi) – HACCP – ECOCERT- BIO - certificat de qualification EURO - CP Agréé ISIB - NIMP15 - MANU PAL.

Ces normes apportent ainsi aux ETA la perspective de nouveaux marchés tout en confortant leurs commandes actuelles.

Plus récemment **dans le cadre d'un Plan de relance soutenu par la Ministre de tutelle des ETA Wallonnes, les ETA ont voulu se constituer en réseau** ayant comme objectif de centraliser, étudier et rechercher les opportunités pour le secteur des ETA, de répondre à des besoins dans des domaines et activités divers nécessitant une couverture régionale ou fédérale et/ou de filière géographique.

En effet, l'atout concurrentiel des ETA réside dans le fait qu'elles peuvent se constituer en réseau offrant ainsi un potentiel non négligeable d'offres de services tant au niveau des moyens humains mais aussi au niveau de la diversité des activités praticables dans divers domaines tels que : le rechargement des voitures électriques, le recyclage des panneaux photovoltaïques, .

D'autres thèmes sont ciblés également sur des marchés plus spécifiques avec couverture géographique plus localisée tels que : gestion des problèmes d'emballage, fabrication des maisons en bois, construction eco-matériaux, conditionnement bio-alimentaire, activités issues du domaine public, scannage mobile et le maraîchage bio.

Toujours dans le cadre du Plan de relance des ETA, une étude va être menée sur l'opportunité de nouveaux marchés pour les ETA en particulier sur les emplois verts.

Cette étude portera sur 4 axes : cibler ce qu'on entend par « emplois verts », la recherche des partenariats potentiels politiques et acteurs de terrain dans les pays voisins, l'analyse des expériences de terrain positives ou négatives déjà existantes et enfin les recommandations et propositions.

D'autres idées de collaboration avec les ETA prennent forme également que ce soit pour favoriser l'introduction de clauses sociales dans les marchés publics ; pour la création d'entreprises d'insertion par un groupement d'ETA pour approcher plus de marchés avec des aides diversifiées ou pour la création de structures IDESS adossées aux ETA.

Les éléments qui précèdent démontrent le souci des ETA de se hisser à un niveau élevé de qualité, de polyvalence et de valeur ajoutée. Mais ce sont là des moyens qui doivent exclusivement être au service de notre finalité. Et cette finalité est et restera le maintien et la création d'emplois durables et de qualité pour les personnes handicapées.

S. Emmanuelidis, Président
S. Angelozzi, Directrice
EWETA